

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-309 du 23 décembre 2008 portant modification de la décision n° 2007-239 du 24 septembre 2007 portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *SJSM0831364S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment le livre III de la partie V ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2005-217 du 9 décembre 2005 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-239 du 24 septembre 2007 modifiée portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La décision DG n° 2007-239 du 24 septembre 2007 susvisée est modifiée comme suit :

I. – Il est inséré un article 4 ainsi rédigé :

« *Art. 4.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. LECHAT (Philippe), et de Mme ROUSSELLE (France), délégation est donnée à M. MORELLE (David), chef de l'unité coordination de l'AMM et exportation, à effet de signer au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, les convocations individuelles et collectives valant ordre de mission, nécessaires au fonctionnement des commissions, des groupes d'experts et groupes de travail dont le secrétariat est assuré par le département des affaires réglementaires et de la gestion des procédures d'AMM. »

II. – Les articles 4 à 22 deviennent respectivement les articles 5 à 23.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 23 décembre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT